

34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : contact@mairie-cruzy.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026 A 18 H 15

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - J-M. CARCELLER - V. DOUVILLE DE FRANSSU - M. AZEMA - M. DEMBELE - J-F. CHEVALIER - D. MORILLO - N. VINUELAS - D. MALBRANQUE - C. ANDREU - C. VALETTE - L. COLLINET - E. TOUBEAU.

EXCUSES : M. ANCESSY (représenté par J-M. CARCELLER) - J. SAÏSSET (représenté par D. MALBRANQUE).

A 18 h 15, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance Madame Céline VALETTE.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Madame Céline VALETTE, secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026.

2/ Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

3/ Attribution du marché relatif à l'étude de délimitation de l'Aire d'Alimentation du captage de Roquefourcade.

4/ Validation du Plan Communal de Sauvegarde.

5/ Périmètre Délimité des Abords.

6/ Questions diverses.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril.
Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

2/ Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Après avoir mis en place le bureau électoral, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.
Il rappelle au préalable qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Il indique également que le Conseil Municipal doit élire trois délégués et trois suppléants.

Election des délégués : Suite au premier tour de scrutin, sont proclamés élus : M. Rémy AFFRE, M. Jean-Michel CARCELLER, M. Mathieu AZEMA.

Election des suppléants : Suite au premier tour de scrutin, sont proclamés élus : Mme Monique DEMBELE, M. Didier MALBRANQUE, Mme Céline VALETTE.

3/ Attribution du marché relatif à l'étude de délimitation de l'Aire d'Alimentation du captage de Roquefourcade.

Monsieur le Maire tient tout d'abord à remercier Monsieur Michael Lopez, animateur captage prioritaire, pour son aide précieuse et son expertise technique lors de la phase d'analyse des propositions.

Il présente ensuite à l'assemblée les résultats de l'analyse des offres reçues dans le cadre de ce projet, tels qu'ils sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Prestataire	Prix TF	Note prix	Note technique	Note globale/100	Rang
CALLIGEE	21 260.00	36	49	85	2
ANTEA GROUP	15 300.00	50	49	99	1
GINGER BURGEAP	22 830.00	34	47	81	3

Monsieur le Maire expose ensuite que, suite à l'évaluation des critères, le cabinet ANTEA GROUP a obtenu la meilleure note globale. Il précise que ce cabinet d'études a également l'avantage d'avoir déjà collaboré avec la commune de Cruzy lors de précédentes recherches d'eau potable, lui conférant de solides connaissances géotechniques et géophysiques de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer l'offre au cabinet ANTEA GROUP et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4/ Validation du Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Jean-Michel Carceller.

Ce dernier indique que la dernière mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) date de 2021 et qu'il convient désormais de l'actualiser. Il souligne l'importance majeure de ce document, qui recense l'ensemble des risques potentiels identifiés sur le territoire de la commune (risques météorologiques, risques technologiques etc.). Le PCS permet de mettre à jour le protocole d'alerte et d'action en cas de danger.

Monsieur Carceller explique également que le déclenchement du PCS permet à la commune de bénéficier d'un suivi direct et coordonné par la Préfecture, notamment grâce à l'application Predict qui assure le lien entre les services préfectoraux et les municipalités. Madame Douville de Franssu insiste également sur l'importance d'activer le PCS dès le début d'un événement météorologique défavorable, cette anticipation constituant un argument de poids auprès des compagnies d'assurances ou des organismes financeurs.

Il est évoqué l'intérêt de former quelques élus à la manipulation et à la gestion opérationnelle de ce document.

Monsieur Carceller précise toutefois que le registre communal actuel ne compte que très peu de personnes identifiées vulnérables.

À ce sujet, Madame Valette intervient pour informer l'assemblée que la commission Action Sociale, lors de sa dernière réunion, a pris l'initiative d'envoyer un courrier à l'ensemble des administrés âgés de plus de 80 ans afin de les inciter à s'inscrire sur ce registre. De plus, des flyers d'information ont été déposés dans les commerces locaux ainsi que chez les professionnels de santé (médecins, pharmaciens et kinésithérapeutes).

Elle rappelle que ce registre n'est pas un document figé mais un outil vivant, essentiel pour l'efficacité des secours.

Après exposés et échanges, le Plan Communal de Sauvegarde ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

5/ Périmètre Délimité des Abords.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Céline Valette, conseillère déléguée à l'urbanisme.

Cette dernière rappelle l'historique de ce dossier qui avait débuté sous la précédente municipalité. L'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) avait proposé à la commune la mise en place d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) afin de protéger l'environnement visuel proche de l'église, classée monument historique. À l'époque, l'ancienne municipalité avait rejeté le tracé initial de ce PDA, le jugeant beaucoup trop large et de nature à freiner les projets de rénovation ainsi que l'installation de potentiels acheteurs.

En contreproposition, l'ancienne municipalité avait soumis un périmètre plus restreint, englobant le secteur UA (centre ancien), le secteur UB (premiers faubourgs). Cette proposition communale avait alors été refusée par l'UDAP.

Elle précise un point réglementaire majeur : l'adoption du PDA impliquerait que tous les dossiers d'urbanisme situés à l'intérieur de ce périmètre recevraient automatiquement un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Cela signifie que le maire n'aurait plus aucun pouvoir d'appréciation ou de décision sur ces dossiers et se verrait obligé de suivre strictement l'avis de l'ABF. À l'inverse, avec le système actuel du périmètre des 200 mètres (abords de monuments historiques), si certains dossiers requièrent effectivement un avis conforme, d'autres relèvent de l'avis simple, laissant une marge de manœuvre et d'appréciation à Monsieur le Maire.

Récemment, l'UDAP a transmis une nouvelle proposition de zonage, qui s'avère en tout point identique à sa première version rejetée par le passé.

Madame Valette indique que la commission urbanisme de l'actuelle municipalité s'est réunie pour étudier ce dossier. La commission a choisi de s'aligner sur la position historique de la commune : elle ne souhaite pas donner une suite favorable à ce projet de PDA tel qu'il est présenté. Ce périmètre est jugé trop contraignant. Les exigences des Bâtiments de France (ABF), imposant l'usage de matériaux nobles comme le bois, engendrent un réel impact financier qui pourrait décourager les familles souhaitant s'installer et rénover des habitations à Cruzy.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse le projet de zonage du Périmètre Délimité des Abords (PDA) proposé par l'UDAP.

Au cours des échanges, Madame Douville de Franssu s'interroge sur la possibilité pour la commune de se retirer définitivement de ce projet. Madame Valette indique qu'elle va prendre contact avec l'UDAP afin de connaître les modalités pour engager cette démarche.

6/ Questions diverses.

- **Recrutement de deux volontaires en Service Civique** : Madame Violaine Douville de Franssu annonce que nous reconduisons cette année encore notre offre de recrutement de deux volontaires en Service Civique, à partir du mois de septembre, pour l'un et novembre, pour l'autre. Les missions de ces volontaires seront partagées entre l'aide aux activités périscolaires et l'organisation d'animations à destination des aînés de la commune.

- **Traitement acoustique du restaurant scolaire** : Madame Violaine Douville de Franssu a réuni la commission « Vie scolaire » afin d'étudier des solutions permettant de réduire le niveau sonore au sein du restaurant scolaire.

Dans cette perspective, elle a proposé la mise en place d'un traitement acoustique similaire à celui réalisé dans les locaux de la garderie. Plusieurs propositions, déclinées selon différents motifs et coloris, ont été soumises à l'avis de la commission.

Après examen, les membres de la commission ont retenu une solution composée de panneaux aux motifs ronds. Le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, cette proposition.

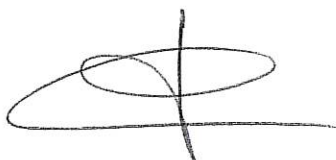
- **Formation sur les conflits d'intérêt** : Monsieur Didier Malbranque rend compte de sa participation récente à une journée de formation à destination des élus locaux au Pouget, organisée par l'Association des Maires de France (AMF).
La première partie de la journée a été consacrée à la prévention des conflits d'intérêts. Ont également été abordés le droit à la formation des élus, l'identité numérique ainsi que la charte de l' élu.
- **Assemblée générale du CAUE** : Monsieur le Maire informe l'assemblée de sa participation à l'assemblée générale du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). À cette occasion, il a pris connaissance de l'existence d'une étude antérieure portant sur la requalification de la place de la République. Il indique avoir sollicité une copie de ce dossier afin d'étudier les possibilités d'aménagement actuelles pour la commune.
- **Calendrier des festivités à venir** : Madame Céline Valette présente le calendrier des prochaines festivités de la commune :
 - 20 juin : Spectacle de l'école suivi de la Fête de la musique organisée par le Comité des fêtes.
 - 13 juillet : Traditionnel repas des sapeurs-pompiers.
 - 14 juillet : Verre républicain offert par la municipalité à la population avec présence de jeux en bois pour enfants.
 - 1^{er} août : Fête locale et feu d'artifice offert par la municipalité.
 - 5 septembre : Forum des associations.
 - 3 octobre : Marche solidaire dans le cadre d'« Octobre Rose ».
 - 17 octobre : Repas des aînés. Madame Nicole Vinuelas indique avoir réservé le traiteur et l'animation.

Madame Valette souligne par ailleurs le bon déroulé de la réunion de coordination qui s'est tenue la veille avec les associations. Elle a permis de planifier sereinement l'ensemble des activités et festivités pour la période de septembre 2026 à août 2027.

- **Etat d'avancement des travaux du cimetière suite à la tempête Nils** : Mesdames Collinet et Morillo interrogent Monsieur le Maire sur l'état d'avancement des travaux du cimetière.
Monsieur le Maire précise qu'il reste encore six gros cyprès à abattre. Il rajoute qu'il comprend l'impatience des administrés face au délai des travaux et s'engage à relancer l'entrepreneur afin que ces derniers soient finalisés dans les plus brefs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 40.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

